



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

<https://www.aphg.fr>

> L'enseignant > Préparation des concours > Pédagogie > Concours (Capes et Agrégation)



Concours (Capes et Agrégation)

Par Franck Collard

mercredi 18 juin 2014

[Franck Collard est médiéviste, professeur des universités \(Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense\) et Vice-président national de l'APHG. Il préside également la Régionale de Champagne-Ardenne de l'association.](#)

Texte publié à l'occasion du Centenaire de l'APHG dans la revue *Historiens & Géographes*, n°412, novembre 2010, pp. 67-68.

Lorsque naquit l'APHG, l'Agrégation existait depuis près d'un siècle, sous des formes appelées à évoluer, mais le Capes restait à inventer, ce qui fut fait en 1950, dans l'objectif d'une massification de l'enseignement secondaire que des esprits progressistes appelaient légitimement de leurs vœux depuis l'Entre-Deux-Guerres et que les reconstruteurs de la France ruinée par le second conflit mondial entendaient réaliser au bénéfice du développement du pays.

Durant une soixantaine d'années, le système de recrutement des professeurs de collèges et de lycées publics a reposé sur le principe d'une sélection par des concours difficiles mais garants de l'égalité républicaine. De bons esprits n'y voyaient pourtant qu'un horrible résidu d'une tradition anti-démocratique (seuls les régimes autoritaires, du Japon impérial à la Russie tsariste puis communiste auraient recouru à ce type de choix des enseignants) et hideux « processus de reproduction ». Cette voie française était bien trop tournée vers les « savoirs savants », selon l'expression consacrée, et mal adaptée aux évolutions de la population scolaire à qui il s'impose d'« enseigner autrement ». Le système conduisait à un détestable bachotage et coûtait aux préparateurs un effort surdimensionné, les handicapant ainsi gravement, dans la compétition internationale, par rapport aux heureux universitaires étrangers libres de cette « corvée » non rentable en terme de « visibilité » et de bibliométrie. Peu importe que les concours aient offert à chaque étudiant motivé une chance d'acquérir, en une année intense venant après la licence (pour les candidats au Capes) ou la maîtrise (pour les candidats à l'Agrégation), et sur des questions communes, une solide culture historique et géographique, indispensable pour « tenir les classes » mais aussi pour mener une recherche universitaire.

La formation pédagogique nécessaire à l'exercice du métier se faisait pour l'essentiel l'année suivant l'obtention du concours théorique avec une alternance entre la pratique en responsabilité devant une ou deux classes et un apprentissage de la didactique dont la dévolution aux IUFM ne fut pas une immense réussite.

Ce dernier grief à nos yeux fondé, et non les prétextes énumérés plus haut, justifiait qu'une réforme fût entreprise, sans parler des insuffisances du socle disciplinaire des étudiants, conséquence de la dégradation continue de l'enseignement secondaire et des dérives d'un enseignement universitaire tenté de sacrifier les fondamentaux aux approches pointillistes, parcellaires ou expérimentales. L'hyperspécialisation d'enseignants recrutés désormais essentiellement en fonction de leur insertion dans les laboratoires de recherche n'a pas peu concouru à cette situation.

Fallait-il pour autant détruire le système avec la hargne et le mépris qui caractérisent la soi-disant « réforme » en cours ? Au motif d'élever le niveau de recrutement des futurs professeurs à Bac + 5 ou 6, selon qu'ils visent le Capes ou l'Agrégation, et de revaloriser leur traitement (en début de carrière, s'entend), et pour des raisons prioritairement économiques non exemptes d'arrière-pensées idéologiques (« beau monde du savoir, des tableaux et de l'indépendance d'esprit, votre mise au pas va servir d'exemple »), on a, sous deux ministères différents mais hélas persévérants dans leur surdité à toutes les critiques et mises en garde, fabriqué un système aberrant dont on peut se demander si l'aberration même ne vise pas l'implosion et la disparition à terme des concours, voire de la fonction

publique de l'enseignement.

« Ce nouveau Capes rénové d'histoire et de géographie constitue une nette rupture avec la philosophie et l'économie générale antérieures de l'ancien concours » se réjouit l'actuel président du jury.

Qu'on juge des gigantesques progrès réalisés. Désormais :

1- le Capes théorique se prépare *en même temps* qu'un master recherche, ce qui disperse les candidats entre des types de formation radicalement différents et les préparera mal à la fois au diplôme qu'ils visent, indispensable pour obtenir le Capes, et au concours lui-même, dévalorisant l'un et l'autre ;

2- les questions (tant qu'il en reste) au programme sont en voie de déconnexion de celles de l'Agrégation, interdisant la préparation de cette dernière dans les universités petite et moyennes faute d'effectifs suffisants. Ceux qui aiment l'Agrégation prendront le train... vers les métropoles et leurs « pôles d'excellence » ;

3- les épreuves théoriques d'écrit, laissées à peu près en l'état (une composition d'histoire et une composition de géographie), se passent en novembre de la seconde année de master, ce qui fait que leur préparation empiète largement sur la première année de master dont on se demande bien ce qu'il va rester en termes de recherche ;

4- les candidats malheureux à l'écrit, avertis de leur sort en fin de semestre 3, recommencent, mais hors du cadre de diplôme de master, ou bien se reconvertissent en chercheurs purs le temps du semestre 4 ; les heureux admissibles bâclent leur semblant de recherche pour mieux se consacrer à préparer des épreuves orales ramenées de 3 à 2 (au noble motif de la garantie d'une bivalence parfaite) et comportant, pour la seconde épreuve dite « sur dossier », une partie intitulée « agir en fonctionnaire éthique et responsable » qui n'a rien à faire avec des épreuves scientifiques et disciplinaires, à moins que l'on ne donne à ce terme un sens bien particulier : celui de soumettre les candidats à la discipline du pédagogiquement et du politiquement correct, en imposant un catéchisme qu'on s'abstiendra, par charité, de qualifier ;

5- les collés aux épreuves orales théoriques se retrouvent hors diplôme, l'esprit libre pour recommencer le Capes et passer l'Agrégation ou, pourquoi pas, commencer une thèse. Les heureux reçus doivent absolument avoir validé leur master que leurs enseignants à l'université ne pourront pas faire autrement que leur accorder, l'enjeu d'un emploi à la clé inclinant lesdits enseignants à l'indulgence, belle manière de valoriser les diplômés ;

6- les néo-certifiés sont affectés sur des postes à temps variable mais de beaucoup supérieur à l'ancien régime de 6 ou 8 heures. Selon les académies (*cujus regio, ejus religio*) ou les établissements (principe de la subsidiarité cher aux canonistes), ce sont 12, 15 ou 18 heures qu'il faudra assurer devant plusieurs classes, préparés par une sensibilisation au métier durant quelques stages effectués dans la mesure des possibilités en master et soutenus par le « compagnonnage » de collègues chevronnés, conjugué avec une formation soit « filée » d'un jour par semaine (celle-ci n'en comptant que sept et quoique le dimanche soit devenu un jour ouvrable, on ne sait quand les néo-certifiés prépareront cours et corrigeront copies), soit concentrée sur une période de fin d'année où les absences des enseignants en formation pourront être palliées par la présence de stagiaires en master. Mais que l'on se rassure, ce que l'institution n'assure plus gratuitement, des entreprises de formation l'assureront moyennant finances : elles proposent déjà leurs services en des publicités mettant en garde les nouveaux professeurs contre les risques d'affronter des classes sans y avoir été préparés.

7- l'Agrégation, passée master acquis (un « vrai » master, non édulcoré comme celui imposé aux candidats au Capes), se déroulera à peu près comme avant, mais un an plus tard (le coût social que représente ce retardement étant tout à fait négligeable), sur des programmes dissociés de ceux du Capes, ce qui alourdira la tâche des étudiants pouvant prétendre passer les deux, et avec la même pollution (le mot est pesé) des épreuves orales par l'examen « agir en fonctionnaire éthique et responsable ». En histoire, il a été décidé de l'annexer au hors-programme, ce qui va bien à une épreuve hors-sujet qui rapportera quatre points.

L'Agrégation acquise, même régime à temps quasi plein pour les nouveaux professeurs.

Meilleure entrée dans une profession réputée à juste titre de plus en plus difficile ne se peut imaginer. Pire réforme non plus. Loin d'être « l'occasion à saisir qu'on ne peut gâcher » vantée par les zélotes réformateurs, c'est un gâchis monstre aux lourdes conséquences. L'APHG méritait meilleur centenaire qu'une casse en règle des concours républicains, opérée en dépit du bon sens et de ses vains efforts.

Franck Collard, Vice-président national de l'APHG, Professeur des universités.

in *Historiens & Géographes*, n°412, novembre 2010. Tous droits réservés.